

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### Délibération du conseil d'administration

du 27 MARS 2024

n° 27

page 1/2

**EXTRAIT :**



**Nombre de membres en exercice : 17**

**PRESENTS : (12)**

Mme Braud, Mme Phlipponneau, M. Baudry, M. Raynaud, Mme Roussenne, Mme Bazin, M. Penin, Mme Manson, Mme Duffourc-Bazin, Mme Van Maercken, Mme Lalaque, Mme Leclerc.

**POUVOIRS : (3)**

M. Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud,  
M. Melquioud, mandant, a pour mandataire Mme Phlipponneau,  
M Bardet, mandant, a pour mandataire Mme Leclerc

**EXCUSE : (2)** Mme Princet, M. Scaon.

**RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD**

**Secteur : MOYENS DE GESTION - FINANCES**

**OBJET : Compte de gestion 2023**

**VU** le 2° de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'approbation du compte administratif,

**VU** l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la production du compte de gestion à l'ordonnateur avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice, afin de le présenter à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M 57 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 2 – la comptabilité du comptable public (budget principal),

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M 22 (budgets annexes : Sépia, Foyers, SSIAD, CHRS, Aides Ménagères, Accueil de jour, et Forfaits Soins Courants),

**CONSIDERANT** que les comptes de gestion et financier de l'exercice clos retraçant :

L'exécution des budgets :

- état des consommations des crédits pour chaque section,
- état synthétique relatif à la situation de la collectivité.

La situation de la comptabilité générale :

- la balance,
- le bilan,
- le compte de résultat.

La situation des valeurs inactives

ont bien été fournis par le comptable public,

Après s'être assurés que les résultats portés aux comptes de gestion et financier du comptable public sont identiques à ceux arrêtés par le Président au compte administratif de l'exercice 2023,

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### Délibération du conseil d'administration

du 27 MARS 2024

n° 27

page 2/2

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, déclarent que les comptes de gestion et financier établis pour l'exercice 2023 par le comptable public, n'appellent ni observations ni réserves de leur part.

**Vote:**

« Pour » : 14

Mme Braud + pouvoir, Mme Phlipponneau + pouvoir, M. Baudry, M. Raynaud, Mme Roussenque, M. Penin, Mme Manson, Mme Duffourc-Bazin, Mme Van Maercken, Mme Lalaque. Mme Leclerc +pouvoir.

« Contre » : 1

Mme Bazin

« Abstention » : 0

Fait à Châtelleraut, le 27 mars 2024  
La Vice-Présidente,



Françoise BRAUD